

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 414

14 février 2015

SOMMAIRE

ABC S.A.	19871	Ets. Bourgeois S.à.r.l.	19827
AD	19872	Eurofins Food Testing LUX Holding	19826
Arcoop S.à r.l.	19826	Eurofins International Holdings LUX	19826
Ardian Co-Investment IV Treasury GP S.à r.l.	19833	Europe 27 S.A.	19829
Bamevix Patrimoine S.A.	19826	European Agriculture Tyre Distributors S.à r.l.	19830
C.C.R. Investment S.C.S.	19827	European Agriculture Tyre Distributors S.à r.l.	19830
CECOP S.A., société de gestion de patrimoine familial	19847	European Investment Construction Company S.A.	19832
C.K. Finance S.A.	19827	Europe Invest S.A.	19831
Coast Holding S.à r.l.	19827	Evi Lux I S.à r.l.	19834
Core Wireless Licensing S.à r.l.	19827	Expert Investor SICAV - SIF	19831
Dane S.à r.l.	19836	FACT Security S.à r.l.	19833
DMMG S.à r.l.	19847	Fire Plus S.à r.l.	19832
Dockery Participations S.A.	19830	Flime Investments S.à r.l.	19832
Dridco Luxembourg S.A.	19841	Foodco Debt S.à r.l.	19833
Eastbridge S.à r.l.	19829	IPharma Invest (SPF) S.A.	19840
EB Consultants S.à r.l.	19830	IPharma Software S.A.	19854
Eggborough HoldCo 2 S.à r.l.	19828	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	19855
Elvas S.A.	19831	North Star Investment S.à r.l.	19836
Energhe Lux S.A.	19828	Quadra Mainz BZ S.à r.l.	19872
Eolia Invest S.à r.l.	19831	Selective Acquisition n° 1	19826
Esch Investments S.A., SPF	19829		
Ethofin S.A. SPF	19828		

Arcoop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 60.765.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015006042/9.

(150006648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Bamevix Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 191.457.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69771 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015006972/10.

(150008122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Eurofins Food Testing LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 122.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015007876/11.

(150009351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Eurofins International Holdings LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 157.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015007877/11.

(150009465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Selective Acquisition n° 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 181.680.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance du 14 janvier 2015

Le conseil de gérance décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir, CHESTER & JONES S.à r.l., RCS Luxembourg B 120602, 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg pour une période indéterminée.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015008430/12.

(150009264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

C.K. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 73.544.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16/01/2015.

Référence de publication: 2015008725/10.

(150009900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

C.C.R. Investment S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 159.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015008723/10.

(150009927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Core Wireless Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 163.920.

La lettre remplacera la précédente version déposée le 09/01/2015 L150004596

J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant que gérant de classe B de votre Société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Scott McKinlay.

Référence de publication: 2015008743/11.

(150010548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Ets. Bourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 40.176.

Les comptes annuels au 30 juin 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008854/11.

(150010119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Coast Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.939.

Les comptes annuels au 30/09/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Coast Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015008739/12.

(150010104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Eggborough HoldCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 49.986,90.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.042.

Extrait rectificatif du dépôt L150009322

L'associé unique de la société, Eggborough HoldCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152051, a cédé le 16 janvier 2014 les 499.869 parts sociales formant le capital de la société à EP UK Investments Ltd, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée sous le numéro 09255154, ayant son siège social au 20-22 Bedford Row, Londres WC1R 4JS, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eggborough HoldCo 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2015008845/17.

(150010010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Ethofin S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.157.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par une assemblée générale des actionnaires en date du 31 décembre 2014, ce qui suit:

- 1) L'assemblée générale a clôturé les opérations de liquidation de la Société avec effet à la même date;
- 2) L'assemblée générale a décidé que les documents de la Société resteront déposés pendant le délai légal de cinq ans au siège de la Société à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Pour ETHOFIN SPF S.A.

Claude GEIBEN

Liquidateur unique

Référence de publication: 2015008873/18.

(150010270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Energhe Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 135.070.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle en date du 8 décembre 2014

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats suivants jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale en 2015 ou la nomination de leurs successeurs:

- Monsieur Nunzio PULVIRENTI; Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Bruno FERRONI; administrateur de la Société;
- Monsieur Ugo PAPOCCHIA; administrateur de la Société;
- Monsieur Jorge DE MORAGAS; administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer comme réviseur d'entreprise de la Société DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67895, jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008868/19.

(150009943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Esch Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 144.395.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 7 janvier 2015 que:
- les titres au porteur de la société sont déposés auprès de Roosevelt Services S.A., domiciliée 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Pour la société ESCH INVESTMENTS S.A., SPF
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015008871/14.

(150009808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.230.632,72.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 118.954.

En date du 31 décembre 2014, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Evelyne Urbach, avec adresse au 11, boulevard Albert 1^{er}, 98000 Monaco, a cédé 1 part sociale ordinaire à l'associé PAREAST S.à r.l. avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui l'acquiert;
- l'associé Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a cédé la totalité de ses 2 parts sociales ordinaires à PAREAST S.à r.l. précité, qui les acquiert;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008844/15.

(150009783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Europe 27 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 162.457.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 décembre 2014

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Joseph WINANDY de sa fonction d'Administrateur

Après délibération et conformément aux articles 51, alinéa 5 et 52 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix des membres présents et représentés de nommer provisoirement

Monsieur Jean-Charles THOUAND
né le 25 août 1971 à Metz (France)
et demeurant 183, rue de Luxembourg
L-8077 BERTRANGE

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Le conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Koen LOZIE en tant que président du Conseil d'Administration.

Copie certifiée conforme

JALYNE S.A. /-

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015008876/25.

(150009999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Dockery Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 134.042.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008834/9.

(150010161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

EB Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 84.211.

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2013, remplaçant la 1^{ère} version déposée n° L140172197 (art. 6 bis du règlement grand-ducal modifié du 23 janvier 2003 concernant le RCS) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008861/11.

(150010065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

European Agriculture Tyre Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 179.170.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 23 décembre 2014

Les associés ont décidé de nommer Henley Trust (Luxembourg) S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 11 rue de l'Industrie, L-8399 Windhof et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172533, comme Commissaire à la liquidation.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Certifié sincère et conforme

EUROPEAN AGRICULTURE TYRE DISTRIBUTORS S.à r.l.

G. DIRKX

Référence de publication: 2015008877/16.

(150009658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

European Agriculture Tyre Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 179.170.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 30 décembre 2014

La liquidation de la société est clôturée et la société «EUROPEAN AGRICULTURE TYRE DISTRIBUTORS S.à r.l. en liquidation» a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années auprès de l'ancien siège social de la société.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Certifié sincère et conforme

EUROPEAN AGRICULTURE TYRE DISTRIBUTORS S.à r.l.

G. DIRKX

Référence de publication: 2015008878/18.

(150009901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Elvas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.403.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015008867/9.
(150009944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Eolia Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 182.301.

Il a été pris bonne note que Monsieur Henri BLEIN, associé de la société, réside à présent à l'adresse suivante: 92 bd Zerktoni, appartement 22, 40160 Marrakech, Maroc.

Le 15 janvier 2015.

Pour EOLIA INVEST S.à r.l.

Référence de publication: 2015008869/11.

(150010122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Expert Investor SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 125.562.

Suite à la démission de Mr. Eduard von Kymmel du conseil d'administration, Mr. Cédric Jauquet domicilié à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été nommé membre du conseil de la société susmentionnée avec effet au 15 janvier 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015008860/13.

(150010079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Europe Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 187.866.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2015

- La démission de Madame France DEMARE de son mandat d'Administrateur de catégorie A avec effet au 13 janvier 2015 est acceptée.

- La démission de Monsieur Henri MARCOUX de son mandat d'Administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration avec effet au 13 janvier 2015 est acceptée.

- La nomination avec effet au 13 janvier 2015, de Monsieur Hervé d'HALLUIN, né le 27 décembre 1968, à Roubaix en France, en tant qu'Administrateur de catégorie A, demeurant professionnellement au 29E, rue de la Terre de Briques, B-7522 Tournai en Belgique, est acceptée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2020;

- La nomination avec effet au 13 janvier 2015, de Monsieur Evrard de MONTGOLFIER, né le 7 juin 1967 à Meudon, en France, en tant qu'Administrateur de catégorie A, demeurant professionnellement au 36, rue de Bellechasse F-75007 Paris en France, est acceptée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2020.

Fait à Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Certifié sincère et conforme
EUROPE INVEST S.A.

Référence de publication: 2015008874/21.

(150009577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

European Investment Construction Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 64.011.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 7 janvier 2015 que:

- les titres au porteur de la société sont déposés auprès de Roosevelt Services S.A., domiciliée 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Pour la société EUROPEAN INVESTMENT CONSTRUCTION COMPANY S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015008879/14.

(150009805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Flime Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.787,50.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 96.696.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Daniel Haimovic, avec adresse professionnelle au 104/122, Marszalkowska Street, 00-017 Varsovie, Pologne, au mandat de gérant et gérant délégué, avec effet au 12 décembre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Maciej Dyjas, avec adresse au 4a, rue Boya Zeleskiego, app 42, 00-621 Warsaw, Pologne de son mandat de gérant et gérant délégué, avec effet au 12 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008895/16.

(150010091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Fire Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8540 Eltz, 19, rue de Rédange.

R.C.S. Luxembourg B 192.222.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 14 janvier 2015

Décisions

1^{ère} Résolution

L'assemblée générale accepte la démission de la gérante Madame WARLING Sonja, demeurant à L- 8540 ELTZ, Rue de Rédange 19.

Est confirmé comme nouveau gérant Monsieur ENSCH Marco, demeurant à D-54316 PLUWIG, In der Karlwies 18.

2^{ème} Résolution

Est confirmé comme nouvelle gérante administrative Madame WARLING Sonja, demeurant à L- 8540 ELTZ, Rue de Rédange 19.

Est confirmé comme nouvelle gérante administrative Madame OBERLINKELS Diane, demeurant à L- 8540 ELTZ, Rue de Rédange 19.

3^{ème} Résolution

La signature change comme suit:

„Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen Geschäftsführers mit einem administrativen Geschäftsführer“.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015008893/24.

(150009668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Ardian Co-Investment IV Treasury GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 189.234.

Par résolutions prises en date du 13 janvier 2015, l'associé unique a pris la décision de révoquer Pricewaterhouse-Coopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008621/13.

(150009779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

FACT Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.863.

EXTRAIT

Suivant un contrat de cession de parts du 2 décembre 2014, la Société anonyme SPORTLINE S.A a transféré 20 parts sociales à la société privée à responsabilité limitée de droit belge F.A.C.T SECURITY, de sorte que la société F.A.C.T SECURITY détient depuis cette date 100 parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015008900/14.

(150009677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Foodco Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 561.250,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 169.212.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 23 décembre 2014

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 23 décembre 2014 que:

- L'associé unique de la Société a accepté la démission de Christophe Gammal en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2015;

- L'associé unique de la Société a nommé Alberto Novales né le 9 février 1965 à Madrid, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Avd. de la Industria 8, 28108 Alcobendas Madrid, Espagne en tant que nouveau gérant de classe B de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Séverine Michel
- Eddy Perrier
- Kees Jager

Gérants de classe B:

- Alberto Novales
- Michaël Goosse

Eddy Perrier

Gérant de classe A

Référence de publication: 2015008898/25.

(150010419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Evi Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.481.

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, am zwölften Januar, vor dem unterzeichneten Notar [Francis Kessler], mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

hat eine außerordentliche Hauptversammlung (die Hauptversammlung) der Gesellschafterin der EVI Lux I S.à r.l. stattgefunden, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 191481, mit einem aktuellen Stammkapital in Höhe von 12.500 EUR (zwölftausendfünfhundert Euro) (die Gesellschaft). Die Gesellschaft wurde gemäß einer Urkunde vom 24. Oktober 2014 gegründet, aufgenommen durch den Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 3591 vom 27. November 2014 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft (die Satzung) wurde noch nie verändert.

Ist erschienen:

Institutional Investment Partners GmbH, handelnd in ihrer Kapazität als Kapitalverwalter für AEW Europe Value Investors, eine deutsche Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in der Hamburger Allee 45, D-60486 Frankfurt am Main, Bundesrepublik Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 90129 (die Alleingesellschafterin);

vertreten durch Victoria Woestmann, avocat, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer unter Privatschrift ausgestellten Vollmacht.

Die ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur unterschriebene Vollmacht der vertretenen Alleingesellschafterin bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die vertretene Alleingesellschafterin hat den Notar gebeten, folgendes zu beurkunden:

I. dass sämtliche 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteile der Gesellschaft, mit einem Nennwert von jeweils 100 EUR (einhundert Euro), die das gesamte Stammkapital der Gesellschaft in Höhe von 12.500 EUR (zwölftausendfünfhundert Euro) darstellen, anwesend oder vertreten sind, und dass die gegenwärtige Hauptversammlung somit rechtsgültig zusammengetreten ist und über alle Punkte der Tagesordnung rechtskräftig Beschlüsse fassen kann;

II. dass die Tagesordnung der Hauptversammlung folgende Punkte enthält:

- (1) Verzicht auf die Einberufungsformalitäten;
- (2) Änderung von Artikel 2. „Gesellschaftszweck“ der Satzung der Gesellschaft; und
- (3) Verschiedenes.

III. Sodann trifft die Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Hauptversammlung vertreten ist, verzichtet die Hauptversammlung auf die Einberufungsformalitäten, die Alleingesellschafterin betrachtet sich als ordnungsgemäß geladen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihr im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, Artikel 2 der Statuten bezüglich des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft zu ändern. Der Wortlaut ist demnach nunmehr folgender:

„ **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist das direkte und/oder indirekte Halten von Beteiligungen an Gesellschaften, deren Zweck der Erwerb, die Bebauung und Verwaltung von Grundstücken oder grundstücksgleichen Rechten, die in einem Staat des EWR oder Vollmitgliedstaat der OECD belegen sind.

Die Gesellschaft darf sonst alle Aktivitäten ausführen, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen.“

Dritter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt die Erteilung der nötigen Vollmachten an jeden Anwalt und Angestellten von Allen & Overy, société en commandite simple, zur Erledigung aller Formalitäten in Bezug auf die Änderung der Satzung gegenüber dem luxemburgischen Handelsregister sowie die Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations und, generell, um alle Formalitäten, die zur Umsetzung der obigen Beschlüsse notwendig und hilfreich sind, vorzunehmen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, stellt hiermit klar, dass auf Wunsch der erschienenen Partei, das vorliegende Dokument auf Deutsch, gefolgt von einer englischen Übersetzung, erstellt wurde. Falls Unterschiede zwischen dem englischen und dem deutschen Text bestehen, hat auf Wunsch der erschienenen Partei die deutsche Version Vorrang.

Worüber in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt, ein Protokoll aufgenommen wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vertreter der Partei, hat derselbe Vertreter zusammen mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

There follows the English translation of the foregoing:

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of EVI Lux I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 191481 and having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) (the Company). The Company was incorporated on 24 October 2014 pursuant to a deed of the Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3591 on 27 November 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

There appeared:

Institutional Investment Partners GmbH, acting in its capacity as asset manager for AEW Europe Value Investors, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Hamburger Allee 45, D-60486 Frankfurt am Main, Germany, and registered with the commercial register of the local court (Amtsgericht) of Frankfurt am Main under the number HRB 90129;

hereby represented by Victoria Woestmann, avocat, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 125 (one hundred and twenty-five) shares of the Company, having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the entire share capital of the Company amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), are present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) Waiver of the convening notice;
- (2) Amendment of Article 2. - "Corporate Object" of the Company's articles of association; and
- (3) Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles regarding the corporate object of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 2. Corporate object. The sole purpose of the company is the direct and / or indirect holding of participations in companies whose purpose is the acquisition, development and management of real property and equivalent rights, which are located in a state of the EEA or a full member state of the OECD.

The Company may otherwise perform all the activities that are directly or indirectly related to the corporate purpose."

Third resolution

The Sole Shareholder furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to see to the publication of the amendment of the Articles in the Mémorial, Recueil des

Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in German followed by an English version. At the request of the same proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the German and English versions, the German version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, which is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

Signé: Woestmann, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 janvier 2015 Relation: EAC/2015/1198. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015008882/126.

(150010268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

**North Star Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Dane S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.770.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Daniele NEMBRINI, entrepreneur, né à Trescore Balneario (Italie), le 20 avril 1968, demeurant à I-24060 Cenate Sopra (Italie), Via Perani nr. 1.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «Dane S.à r.l.» avec siège social à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 185.770, a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1456 du 5 juin 2014, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société, qu'il s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre-vingt-douze mille trois cent un euros (92.301,-), pour le porter de son montant actuel de soixante mille neuf cent cinquante et un euros (EUR 60.951,-) à quatre-vingt-douze mille trois cent un euros (92.301,-), par la création et l'émission de trente-un mille trois cent cinquante (31.350) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), toutes souscrites par l'associé unique.

Souscription et libération

L'augmentation de capital de la société a été entièrement souscrite et intégralement payée par l'associé unique, pré-nommé, et libérées entièrement par le souscripteur prédit comme suit:

- partiellement moyennant un apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie ADELCHI S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), RCS de Riga (en cours de registration);

- partiellement moyennant un apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie ALEC S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), RCS de Riga (en cours de registration);

- partiellement moyennant un apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie AUXILIA S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), RCS de Riga (en cours de registration);
- partiellement moyennant un apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie BYRON S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), RCS de Riga (en cours de registration);
- partiellement moyennant un apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie AHMIKS.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), RCS de Riga (en cours de registration);
- partiellement moyennant un apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie ARRIGO S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), RCS de Riga (en cours de registration);
- partiellement moyennant un apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie BAFFO S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), RCS de Riga (en cours de registration);
- partiellement moyennant un apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie PISOLO S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), RCS de Riga (en cours de registration);
- partiellement moyennant un apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie AKAMU S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), RCS de Riga (en cours de registration);
- partiellement moyennant un apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie ATREO S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), RCS de Riga (en cours de registration);
- partiellement moyennant un apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie BUNTER S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), RCS de Riga (en cours de registration);

Evaluation de l'apport en nature total

La valeur totale des apports en nature est estimée par l'associé unique à trente-un mille trois cent cinquante euros (EUR 31.350,-).

Preuve de libération, de la valeur et de l'existence des apports

La preuve de l'existence et la valeur des apports en nature est fournie au notaire soussigné par des documents sociaux les sociétés ADELCHI S.I.A., ALEC S.I.A., AUXILIA S.I.A., BYRON S.I.A., AHMIK S.I.A., ARRIGO S.I.A., BAFFO S.I.A., PISOLO S.I.A., AKAMU S.I.A., ATREO S.I.A. et BUNTER S.I.A. ainsi que par des certificats émis par les gérances des prémentionnées sociétés, attestant la valeur, le nombre actuel de parts sociales et leur appartenance actuelle.

Les certificats, signés "ne variateur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Le comparant, en tant que fondateur-apporteur déclare:

- que toutes les parts sociales sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs parts sociales;
- qu'ils sont les uniques propriétaires des parts sociales apportées et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- que les apports des parts sociales apportées sont effectifs sans réserve à partir d'aujourd'hui;
- que toutes formalités seront réalisées en Lettonie aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à 92.301 euros (quatre-vingt-douze mille trois cent et un,-EUR) représenté par 92.301 (quatre-vingt-douze mille trois cent et une) parts sociales de 1 euros (un,-EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination social en «North Star Investment S.à.r.l.».

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte complète des statuts, qui aura la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les lois commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société prend la dénomination de «North Star Investment S.à.r.l.».

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale des associés. La société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut contracter des emprunts en vue de la réalisation de son objet et accorder aux sociétés sans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura aussi pour objet l'acquisition, la construction, l'exploitation et la restructuration de l'immobilier à usage privé et de la construction, la transformation et la restructuration de propriétés à utilité hôtelière.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à quatre-vingt-douze mille trois cent un euros (EUR 92.301,-) représenté par quatre-vingt-douze mille trois cent une (92.301,-) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans les limites légales, les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés à tout moment et sans indemnité.

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis des pouvoirs les plus étendus sauf en matière de cession de participations que ce soit par voie d'échange, d'apport, octroi d'option ou par tout autre moyen conduisant à la dépossession d'une participation; cette matière est réservée de façon stricte et exclusive à la compétence de l'assemblée.

Dans le cas où un poste de gérant serait vacant, tous les gérants sont réputés démissionnaires et une assemblée générale doit être convoquée pour désigner les nouveaux membres du conseil de gérance.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Le conseil se réunira sur convocation du Président aussi souvent que les intérêts de la société l'exigeront.

Il devra se réunir chaque fois que deux gérants le demanderont.

Tout gérant pourra intervenir à toute réunion du conseil de gérance en donnant procuration écrite à un autre gérant, par câble, télégramme, télex, fax ou tout autre moyen de transmission électronique.

Le conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins 50% de ses membres sont présents ou représentés. Tout membre du conseil de gérance qui participe aux travaux d'une réunion par un système de communication (dont conférence téléphonique ou vidéo) permettant aux autres membres du conseil présents (personnellement, par procuration ou par un tel moyen de communication) d'entendre les autres membres du conseil de gérance et d'être entendu par eux à tout moment sera réputé présent personnellement à cette réunion, sera compté dans le quorum et sera en droit de voter sur les points à l'ordre du jour.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

L'assemblée sera seule compétente en matière de cession de participations que ce soit par voie d'échange, apport, d'octroi d'option ou par tout autre moyen conduisant à la dépossession d'une participation.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. - Année sociale - Bilans - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 11. Chaque année au trente et un décembre, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les membres du conseil de gérance et leur accorde décharge pleine et entière avec effet à partir de ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paolo BETTIOL, conseiller économique, né à Montebelluna (Italie), le 22 mars 1981, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue,

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.200,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daniele NEMBRINI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 janvier 2015. Relation GAC/2015/13. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015008819/217.

(150009789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

IPharma Invest (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.149.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IPHARMA INVEST (SPF) S.A» avec siège social à L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss Strooss, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 111.149, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 septembre 2005, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 259 en date du 4 février 2006.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Michel THOMAS, administrateur de sociétés, né le 22 juillet 1960 à Huy, domicilié à L-9991 Weiswampach, Gruuss Strooss 30,

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille (1.000) actions, représentatives du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000.-), sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaires de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclarent expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'ils ont reçu ou recevront tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Michel THOMAS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 19 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16610. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006407/57.

(150006707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Dridco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.832.

In the year two thousand and fourteen.

On the thirty-first day of December.

Before us Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of her prevented colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "Dridco Luxembourg S.A.", with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 179832, incorporated by deed of the undersigned notary on August 8, 2013, published in the Mémorial C number 2621 of October 21, 2013, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), on January 3, 2014, published in the Mémorial C number 490 of February 22, 2014.

The meeting is opened by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decrease of the Company's capital a first time to the extent of five hundred sixty five thousand five hundred and nineteen US Dollars (USD 565,519.-) in order to reduce it from its present amount of thirty eight million three hundred sixty two thousand one hundred and forty nine US Dollars (USD 38,362,149.-) to thirty seven million seven hundred ninety six thousand six hundred thirty US Dollars (USD 37,796,630.-) by the cancellation of the current and brought

forward losses existing as at December 29, 2014 to the extent of five hundred sixty five thousand five hundred and nineteen US Dollars (USD 565,519), and by the cancellation of five hundred sixty five thousand five hundred and nineteen (565,519) Category A Ordinary Shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each held by the existing shareholders.

2. Decrease of the Company's capital a second time to the extent of three million one hundred ninety thousand US Dollars (USD 3,190,000.-) in order to reduce it from its present amount of thirty seven million seven hundred ninety six thousand six hundred thirty US Dollars (USD 37,796,630.-) to thirty four million six hundred six thousand six hundred and thirty US Dollars (USD 34,606,630.-) by the cancellation of three million one hundred ninety thousand (3,190,000) Category B Preferred Shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each held by Hispanoamerican Media Investments B.V. and by the allocation of three million one hundred ninety thousand US Dollars (USD 3,190,000.-) to the current account opened with the Company in the name of Hispanoamerican Media Investments B.V.

3. Decrease of the Company's capital a third time to the extent of five million four hundred sixty thousand US Dollars (USD 5,460,000.-) in order to reduce it from its present amount of thirty four million six hundred six thousand six hundred and thirty US Dollars (USD 34,606,630.-) to twenty nine million one hundred forty six thousand six hundred and thirty US Dollars (USD 29,146,630.-) by the cancellation of (a) two million nine hundred thousand (2,900,000) Category A Ordinary Shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each held by Mrs. Matilde Ana Maria NOBLE and of (b) two million five hundred sixty thousand (2,560,000) Category B Preferred Shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each held by Hispanoamerican Media Investments B.V. and by repayment of (a) two million nine hundred thousand US Dollars (USD 2,900,000.-) to Mrs. Matilde Ana Maria NOBLE and of (b) two million five hundred sixty thousand US Dollars (USD 2,560,000.-) to Hispanoamerican Media Investments B.V. under observance of the provisions of article 69 (2) of the amended law on commercial companies.

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"The corporate capital is set at twenty nine million one hundred forty six thousand six hundred and thirty US Dollars (USD 29,146,630.-) divided into: (i) three million four hundred twenty four thousand six hundred and forty four (3,424,644) ordinary shares, each of them with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) and one (1) vote per share ("Category A Ordinary Shares"); (ii) twenty three million eight hundred three thousand eight hundred and seventy nine (23,803,879) preferred shares, each of them with nominal value of one US Dollars (USD 1.-) and one (1) vote per share, granting a seniority right of payment to precede with respect to Category A Ordinary Shares, in any payment derived from any of the following events (a) a qualified initial public offering (IPO) of the Company or any of its Controlled Subsidiaries, and/or (b) a sale of all or a majority percentage of the shares of the Company or any of its Controlled Subsidiaries, and/or (c) sale of all or substantially all of the assets of the Company or any of its Controlled Subsidiaries, and/or (d) liquidation of the Company ("Category B Preferred Shares"), and (iii) one million nine hundred eighteen thousand one hundred and seven (1,918,107) preferred shares, each of them with nominal value of one US Dollars (USD 1.-) and one (1) vote per share, granting a seniority right of payment to precede with respect to Category A Ordinary Shares and Category B Preferred Shares, in any payment derived from any of the following events (a) a qualified initial public offering (IPO) of the Company or any of its Controlled Subsidiaries, and/or (b) a sale of all or a majority percentage of the shares of the Company's or any of its Controlled Subsidiaries, and/or (c) sale of all or substantially all of the assets of the Company or any of its Controlled Subsidiaries, and/or (d) liquidation of the Company ("Category C Preferred Shares"); the ordinary shares and the preferred shares are together hereinafter referred to as the «shares». The preference granted to the preferred shares of the Company (Category B Preferred Shares and Category C Preferred Shares) shall be limited to such described above, and shall not grant, nor be construed as granting, under any circumstance, a (i) participation over ordinary shares of the Company upon any event, (ii) minimum dividend and/or dividend plus, (iii) accrual of dividends if the Company does not make dividend payments, (iv) additional earnings, (v) right to force a liquidation of the Company, (vi) right to adjustments, (vii) right to cumulative or convertible rights, (viii) right to a refund of any investment and, in general, any right not expressly and specifically provided for in this Article above; nor (ix) any other circumstances except those specifically described as privilege above."

5. Sundry.

II. The shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed by the proxyholder of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to decrease the Company's capital a first time to the extent of five hundred sixty five thousand five hundred and nineteen US Dollars (USD 565,519.-) in order to reduce it from its present amount of thirty

eight million three hundred sixty two thousand one hundred and forty nine US Dollars (USD 38,362,149.-) to thirty seven million seven hundred ninety six thousand six hundred thirty US Dollars (USD 37,796,630.-) by the cancellation of the current and brought forward losses existing as at December 29, 2014 to the extent of five hundred sixty five thousand five hundred and nineteen US Dollars (USD 565,519), and by the cancellation of five hundred sixty five thousand five hundred and nineteen (565,519) Category A Ordinary Shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each held by the existing shareholders.

Evidence of the current and brought forward losses amounting as at December 29, 2014 to five hundred sixty five thousand five hundred and nineteen US Dollars (USD 565,519.-) is given by the interim balance sheet of the Company as at December 29, 2014.

Said interim balance sheet signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

Second resolution

The general meeting decides to decrease the Company's capital a second time to the extent of three million one hundred ninety thousand US Dollars (USD 3,190,000.-) in order to reduce it from its present amount of thirty seven million seven hundred ninety six thousand six hundred thirty US Dollars (USD 37,796,630.-) to thirty four million six hundred six thousand six hundred and thirty US Dollars (USD 34,606,630.-) by the cancellation of three million one hundred ninety thousand (3,190,000) Category B Preferred Shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each held by Hispanoamerican Media Investments B.V. and by the allocation of three million one hundred ninety thousand US Dollars (USD 3,190,000.-) to the current account opened with the Company in the name of Hispanoamerican Media Investments B.V.

Third resolution

The general meeting decides to decrease the Company's capital a third time to the extent of five million four hundred sixty thousand US Dollars (USD 5,460,000.-) in order to reduce it from its present amount of thirty four million six hundred six thousand six hundred and thirty US Dollars (USD 34,606,630.-) to twenty nine million one hundred forty six thousand six hundred and thirty US Dollars (USD 29,146,630.-) by the cancellation of (a) two million nine hundred thousand (2,900,000) Category A Ordinary Shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each held by Mrs. Matilde Ana Maria NOBLE and of (b) two million five hundred sixty thousand (2,560,000) Category B Preferred Shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each held by Hispanoamerican Media Investments B.V. and by repayment of (a) two million nine hundred thousand US Dollars (USD 2,900,000.-) to Mrs. Matilde Ana Maria NOBLE and of (b) two million five hundred sixty thousand US Dollars (USD 2,560,000.-) to Hispanoamerican Media Investments B.V. under observance of the provisions of article 69 (2) of the amended law on commercial companies.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the company's articles of association, which will henceforth have the following wording:

“ Art. 5. (first paragraph). The corporate capital is set at twenty nine million one hundred forty six thousand six hundred and thirty US Dollars (USD 29,146,630.-) divided into: (i) three million four hundred twenty four thousand six hundred and forty four (3,424,644) ordinary shares, each of them with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) and one (1) vote per share ("Category A Ordinary Shares"); (ii) twenty three million eight hundred three thousand eight hundred and seventy nine (23,803,879) preferred shares, each of them with nominal value of one US Dollars (USD 1.-) and one (1) vote per share, granting a seniority right of payment to precede with respect to Category A Ordinary Shares, in any payment derived from any of the following events (a) a qualified initial public offering (IPO) of the Company or any of its Controlled Subsidiaries, and/or (b) a sale of all or a majority percentage of the shares of the Company or any of its Controlled Subsidiaries, and/or (c) sale of all or substantially all of the assets of the Company or any of its Controlled Subsidiaries, and/or (d) liquidation of the Company ("Category B Preferred Shares"), and (iii) one million nine hundred eighteen thousand one hundred and seven (1,918,107) preferred shares, each of them with nominal value of one US Dollars (USD 1.-) and one (1) vote per share, granting a seniority right of payment to precede with respect to Category A Ordinary Shares and Category B Preferred Shares, in any payment derived from any of the following events (a) a qualified initial public offering (IPO) of the Company or any of its Controlled Subsidiaries, and/or (b) a sale of all or a majority percentage of the shares of the Company's or any of its Controlled Subsidiaries, and/or (c) sale of all or substantially all of the assets of the Company or any of its Controlled Subsidiaries, and/or (d) liquidation of the Company ("Category C Preferred Shares"); the ordinary shares and the preferred shares are together hereinafter referred to as the «shares». The preference granted to the preferred shares of the Company (Category B Preferred Shares and Category C Preferred Shares) shall be limited to such described above, and shall not grant, nor be construed as granting, under any circumstance, a (i) participation over ordinary shares of the Company upon any event, (ii) minimum dividend and/or dividend plus, (iii) accrual of dividends if the Company does not make dividend payments, (iv) additional earnings, (v) right to force a liquidation of the Company, (vi) right to adjustments, (vii) right to cumulative or convertible rights, (viii) right to a refund of any investment and, in general, any right not expressly and specifically provided for in this Article above; nor (ix) any other circumstances except those specifically described as privilege above.”

19844

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the deed, is approximately EUR 4,050.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary, who knows English and French, states that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redangesur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Dridco Luxembourg S.A.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 179832, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 8 août 2013, publié au Mémorial C numéro 2621 du 21 octobre 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), le 3 janvier 2014, publié au Mémorial C numéro 490 du 22 février 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster 3, route de Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN employé, demeurant professionnellement à Junglinster 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Agenda:

1. Réduction du capital de la Société une première fois à concurrence de cinq cent soixante-cinq mille cinq cent dix-neuf Dollars américains (USD 565.519,-) pour le réduire de son montant actuel de trente-huit millions trois cent soixante-deux mille cent quarante-neuf Dollars américains (USD 38.362.149,-) à trente-sept millions sept cent quatre-vingt-seize mille six cent trente Dollars américains (USD 37.796.630,-) par l'annulation des pertes courantes et reportées à nouveau existant au 29 décembre 2014 à concurrence de cinq cent soixante-cinq mille cinq cent dix-neuf Dollars américains (USD 565.519,-) et par l'annulation de cinq cent soixante-cinq mille cinq cent dix-neuf (565.519) Actions Ordinaires de catégorie A chacune d'une valeur nominale d'un Dollar américains (USD 1,-) chacune détenues par les actionnaires existants.

2. Réduction du capital de la Société une deuxième fois à concurrence de trois millions cent quatre-vingt-dix mille Dollars américains (USD 3.190.000,-) pour le réduire de son montant actuel de trente-sept millions sept cent quatre-vingt-seize mille six cent trente Dollars américains (USD 37.796.630,-) à trente-quatre millions six cent six mille six cent trente Dollars américains (USD 34.606.630,-) par l'annulation trois millions cent quatre-vingt-dix mille (3.190.000) Actions Prioritaires de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar américains (USD 1,-) chacune détenues par Hispanoamerican Media Investments B.V. et par l'affectation de trois millions cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains (USD 3.190.000,-) aux comptes courants ouverts auprès de la Société au nom de Hispanoamerican Media Investments B.V.

3. Réduction du capital de la Société une troisième fois à concurrence de cinq millions quatre cent soixante mille Dollars américains (USD 5.460.000,-) pour le réduire de son montant actuel de trente-quatre millions six cent six mille six cent trente Dollars américains (USD 34.606.630,-) à vingt-neuf millions cent quarante-six mille six cent trente Dollars américains (USD 29.146.630,-) par l'annulation de (a) deux millions neuf cent mille (2.900.000) Ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un Dollar américains (USD 1,-) chacune détenues par Madame Matilde Ana Maria NOBLE et de (b) deux millions cinq cent soixante mille (2.560.000) Actions Prioritaires de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar américains (USD 1,-) chacune détenues par Hispanoamerican Media Investments B.V. et par le remboursement de (a) deux millions neuf cent mille Dollars Américains (USD 2.900.000,-) à Madame Matilde Ana Maria NOBLE et de (b) deux millions cinq cent soixante mille Dollar américains (USD 2.560.000,-) à Hispanoamerican Media Investments B.V. dans le respect des stipulations de l'article 69 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“Le capital social est fixé à la somme de vingt-neuf millions cent quarante-six mille six cent trente Dollars américains (USD 29.146.630.-) divisé en: (i) trois millions quatre cent vingt-quatre mille six cent quarante-quatre (3.424.644) actions ordinaires, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-), chaque action conférant une (1) voix («Actions Ordinaires de catégorie A»); (ii) vingt-trois millions huit cent trois mille huit cent soixante-dix-neuf (23,803,879) actions prioritaires, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-), chaque action conférant une (1) voix, ces actions conférant un droit prioritaire de paiement sur les Actions Ordinaires de Catégorie A, dans tout paiement découlant des événements suivants (a) un premier appel public à l'épargne qualifié (IPO) de la Société ou de ses Filiales Contrôlées, et/ou (b) une cession de l'intégralité ou d'un pourcentage majoritaire des actions de la Société ou de ses Filiales Contrôlées, et/ou (c) la cession de l'intégralité ou de la quasi-intégralité des actifs de la Société ou de ses Filiales Contrôlées, et/ou (d) la liquidation de la Société («Actions Prioritaires de Catégorie B»); et (iii) un million neuf cent dix-huit mille cent sept (1,918,107) actions prioritaires, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-), chaque action conférant une (1) voix; ces actions conférant un droit prioritaire de paiement sur les Actions Ordinaires de Catégorie A et les Actions Prioritaires de Catégorie B, dans tout paiement découlant des événements suivants (a) un premier appel public à l'épargne qualifié (IPO) de la Société ou de ses Filiales Contrôlées, et/ou (b) une cession de l'intégralité ou d'un pourcentage majoritaire des actions de la Société ou de ses Filiales Contrôlées, et/ou (c) la cession de l'intégralité ou de la quasi-intégralité des actifs de la Société ou de ses Filiales Contrôlées, et/ou (d) la liquidation de la Société («Actions Prioritaires de Catégorie C»); les actions ordinaires et les actions prioritaires sont collectivement désignées ci-après les «actions». La préférence accordée aux actions prioritaires de la Société (Actions Prioritaires de Catégorie B et Actions Prioritaires de Catégorie C) sera limitée à ce qui est énoncé ci-dessus et ne confère pas, ni ne sera interprétée comme conférant, en toute circonstance, (i) une participation sur les actions ordinaires de la Société lors de la survenance de tout événement, (ii) un dividende minimum et/ou dividende supplémentaire, (iii) un droit aux dividendes cumulés si la Société ne procède pas à des paiements de dividende, (iv) des gains supplémentaires, (v) le droit d'imposer une liquidation de la Société, (vi) le droit à des ajustements, (vii) le droit à des droits cumulatifs ou convertibles, (viii) le droit à un remboursement de tout investissement et, en général, tout droit non expressément et spécifiquement prévu dans cet Art. précité; ni (ix) en toutes autres circonstances sauf celles expressément décrites comme prioritaires ci-dessus.”

5. Divers.

II.- Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec lui.

III.- Qu'il résulte de cette liste de présence que la présente assemblée réunit l'intégralité du capital social et est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital de la Société une première fois à concurrence de cinq cent soixante-cinq mille cinq cent dix-neuf Dollars américains (USD 565.519,-) pour le réduire de son montant actuel de trente-huit millions trois cent soixante-deux mille cent quarante-neuf Dollars américains (USD 38.362.149,-) à trente-sept millions sept cent quatre-vingt-seize mille six cent trente Dollars américains (USD 37.796.630,-) par l'annulation des pertes courantes et reportées à nouveau existant au 29 décembre 2014 à concurrence de cinq cent soixante-cinq mille cinq cent dix-neuf Dollars américains (USD 565.519,-) et par l'annulation de cinq cent soixante-cinq mille cinq cent dix-neuf (565.519,-) Actions Ordinaires de catégorie A chacune d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune détenues par les actionnaires existants.

La preuve des pertes courantes et reportées à nouveau s'élevant au 29 décembre 2014 à concurrence de cinq cent soixante-cinq mille cinq cent dix-neuf Dollars américains (USD 565.519,-) est rapportée par un bilan intérimaire de la Société au 29 décembre 2014.

Ce bilan intérimaire signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital de la Société une deuxième fois à concurrence de trois millions cent quatre-vingt-dix mille Dollars américains (USD 3.190.000,-) pour le réduire de son montant actuel de trente-sept millions sept cent quatre-vingt-seize mille six cent trente Dollars américains (USD 37.796.630,-) à trente-quatre millions six cent six mille six cent trente Dollars américains (USD 34.606.630,-) par l'annulation de trois millions cent quatre-vingt-dix mille (3.190.000) Actions Prioritaires de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar américains (USD 1,-) chacune détenues par Hispanoamerican Media Investments B.V. et par l'affectation de trois millions cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains (USD 3.190.000,-) aux comptes courants ouverts auprès de la Société au nom de Hispanoamerican Media Investments B.V.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital de la Société une troisième fois à concurrence de cinq millions quatre cent soixante mille Dollars américains (USD 5.460.000,-) pour le réduire de son montant actuel de trente-quatre millions six cent six mille six cent trente Dollars américains (USD 34.606.630,-) à vingt-neuf millions cent quarante-six mille six cent trente Dollars américains (USD 29.146.630,-) par l'annulation de (a) deux millions neuf cent mille (2.900.000) Actions Ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un Dollar américains (USD 1,-) chacune détenues par Madame Matilde Ana Maria NOBLE et de (b) deux millions cinq cent soixante mille (2.560.000) Actions Prioritaires de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar américains (USD 1,-) chacune détenues par Hispanoamerican Media Investments B.V. et par le remboursement de (a) deux millions neuf cent mille Dollars Américains (USD 2.900.000,-) à Madame Matilde Ana Maria NOBLE et de (b) deux millions cinq cent soixante mille Dollar américains (USD 2.560.000,-) à Hispanoamerican Media Investments B.V. dans le respect des stipulations de l'article 69 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** " Le capital social est fixé à la somme de vingt-neuf millions cent quarante-six mille six cent trente Dollars américains (USD 29.146.630,-) divisé en: (i) trois millions quatre cent vingt-quatre mille six cent quarante-quatre (3.424.644) actions ordinaires, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-), chaque action conférant une (1) voix («Actions Ordinaires de catégorie A»); (ii) vingt-trois millions huit cent trois mille huit cent soixante-dix-neuf (23,803,879) actions prioritaires, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-), chaque action conférant une (1) voix, ces actions conférant un droit prioritaire de paiement sur les Actions Ordinaires de Catégorie A, dans tout paiement découlant des événements suivants (a) un premier appel public à l'épargne qualifié (IPO) de la Société ou de ses Filiales Contrôlées, et/ou (b) une cession de l'intégralité ou d'un pourcentage majoritaire des actions de la Société ou de ses Filiales Contrôlées, et/ou (c) la cession de l'intégralité ou de la quasi-intégralité des actifs de la Société ou de ses Filiales Contrôlées, et/ou (d) la liquidation de la Société («Actions Prioritaires de Catégorie B»), et (iii) un million neuf cent dix-huit mille cent sept (1,918,107) actions prioritaires, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-), chaque action conférant une (1) voix; ces actions conférant un droit prioritaire de paiement sur les Actions Ordinaires de Catégorie A et les Actions Prioritaires de Catégorie B, dans tout paiement découlant des événements suivants (a) un premier appel public à l'épargne qualifié (IPO) de la Société ou de ses Filiales Contrôlées, et/ou (b) une cession de l'intégralité ou d'un pourcentage majoritaire des actions de la Société ou de ses Filiales Contrôlées, et/ou (c) la cession de l'intégralité ou de la quasi-intégralité des actifs de la Société ou de ses Filiales Contrôlées, et/ou (d) la liquidation de la Société («Actions Prioritaires de Catégorie C»); les actions ordinaires et les actions prioritaires sont collectivement désignées ci-après les «actions». La préférence accordée aux actions prioritaires de la Société (Actions Prioritaires de Catégorie B et Actions Prioritaires de Catégorie C) sera limitée à ce qui est énoncé ci-dessus et ne confère pas, ni ne sera interprétée comme conférant, en toute circonstance, (i) une participation sur les actions ordinaires de la Société lors de la survenance de tout événement, (ii) un dividende minimum et/ou dividende supplémentaire, (iii) un droit aux dividendes cumulés si la Société ne procède pas à des paiements de dividende, (iv) des gains supplémentaires, (v) le droit d'imposer une liquidation de la Société, (vi) le droit à des ajustements, (vii) le droit à des droits cumulatifs ou convertibles, (viii) le droit à un remboursement de tout investissement et, en général, tout droit non expressément et spécifiquement prévu dans cet Article précité; ni (ix) en toutes autres circonstances sauf celles expressément décrites comme prioritaires ci-dessus."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ 4.050,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance des langues anglaise et française, déclare que le mandataire l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Bob PLEIN, Max MAYER, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation GAC/2015/353. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015008818/315.

(150010068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

CECOP S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 35.461.

Société constituée le 6 décembre 1990 par Me Francis Kessler, acte publié au Mémorial C n° 170 du 9 avril 1991. Les statuts furent modifiés suivant acte sous seing privé en date du 10 mai 2002 (Mem C 810 du 18.08.2005) et par acte de Me Jean-Joseph Wagner le 17 décembre 2010 (Mem C n° 769 du 20.04.2011).

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'administration tenue le 13 janvier 2015 que l'administrateur Monsieur Jean WAGENER, 10A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé comme Président du Conseil d'administration. Son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2017.

Pour extrait
Jean Wagener
Le mandataire

Référence de publication: 2015007769/18.

(150008506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

DMMG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 193.673.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of December.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. DMM.com Co., Ltd., a corporation incorporated and existing under the laws of Japan, having its registered office at 14F Yebisu Garden Place Tower 4-20-3 Ebisu Shibuya-ku, Tokyo Japan, registered with the Japan Trade and Companies Register under number 0110-01-038942 and having a share capital of JPY 30,000,000.- ("DMM.COM") and

2. MG JVP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register and having a share capital of USD 16,250.- ("MG JVP");

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter "the Company"), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter "the Law"), as well as by the articles of association (hereafter "the Articles").

Art. 2. The object of the Company is:

(1) the creation, deployment and management of two online channels or platforms for the digital distribution of games (one for mainstream games and one for adult games) targeting players in Canada, the United States of America, Mexico, Albania, Andorra, Austria, Belgium, Bosnia and Herzegovina, Bulgaria, Croatia, Cyprus, Czech Republic, Denmark, Estonia, Faroe Islands, Finland, France, Germany, Gibraltar, Greece, Hungary, Iceland, Ireland, Italy, Kosovo, Latvia, Liechtenstein, Lithuania, Luxembourg, Macedonia, Malta, Monaco, Montenegro, Netherlands, Northern Cyprus, Norway, Poland, Portugal, Romania, San Marino, Serbia, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, Turkey, United Kingdom, Australia and Vatican City by providing them with free games with no advertisement banners, while generating revenue through in-game purchases using a virtual currency/gold system;

(2) monetization of the traffic to the two online channels or platforms for the digital distribution of games; and

(3) providing developers with a platform for the distribution and monetization of their games;

Furthermore, the object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may acquire all types of intellectual and industrial property rights (including but not limited to patents, domain names, licenses, etc.) and other rights deriving therefrom or complementary thereto, to directly or indirectly operate and develop them, both in Luxembourg and abroad. The Company may also sell, assign or otherwise dispose of part or all of its intellectual and industrial rights, both in Luxembourg and abroad.

The Company may also contract loans and grant guarantees and securities for such loans. It can grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group. The Company may also contract such loans from third parties.

The Company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The Company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “DMMG S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at sixteen thousand two hundred and fifty US Dollar (USD 16,250.-) represented by one million six hundred and twenty five (1,625,000) shares, having a nominal value of one USD cent (USD 0.01.-) each.

Any premium paid on any share is allocated to a distributable reserve. Decisions as to the use of the share premium reserves are to be taken by the shareholders, subject to the Law and these Articles. The share premium may, but does not need to, be allocated to the shareholder having paid it.

Art. 7. The capital may be changed at any time, and may also further consist of any other classes of shares allocating different rights, by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

The Company may accept contributions without issuing shares or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholders, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

Within the limits and conditions laid down by the Law, the Company shall have the power to repurchase or redeem its own shares subject to the approval by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers. The repurchase or redemption of the Company's own shares may only take place if, and to the extent that, further to such repurchase or redemption either the share capital is reduced to an amount higher than the minimum legal share capital, or the net assets of the Company would not become lower than the amount of the share capital plus the reserves which may not be distributed under the Law or by virtue of these Articles. If the Company proceeds with a repurchase or redemption of its own shares, in execution of its obligations under any shareholders' or joint venture agreement, or a similar agreement, which may be entered into by and between the Company and its shareholders from time to time, the Company may choose to repurchase or redeem shares from the beneficiary of such agreement only and shall not be required to offer, at such time, the *pari passu* repurchase or redemption of shares held by other shareholders of the Company, unless the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers decides otherwise.

During such time as the Company holds its own shares, the voting rights attached thereto with respect to such shares shall be suspended.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not issue fractional shares.

Art. 9. In case of a single shareholder holding 100% of the shares, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 12. The board of managers' decisions are taken by a meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, câble, telegram or telex another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers (in one or more counterparts) shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If the Company is composed of several shareholders, but has no more than 25 (twenty-five) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by the shareholders. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of the shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December in each year.

Art. 16. Each year, the Company's accounts as at thirty-first of December are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

The board of managers or the sole manager as the case may be, may pay out interim dividends before the end of a financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds/assets are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, or, during the first financial year, since the incorporation of the Company, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The liquidator shall proceed with the orderly sale or liquidation of the assets of the Company.

The liquidator shall apply and distribute the proceeds of such sale or liquidation in the following order of priority, unless otherwise required by law:

- first, to pay all expenses of liquidation;
- second, to pay all creditors of the Company in the order of priority provided by law or otherwise;
- third, to the establishment of any reserve that the liquidator may deem necessary (such reserve may be paid over to any custodian or the Company);
- fourth, pro rata to all holders of the shares in the Company in repayment of their share capital and then (after the share capital has been repaid) of any share premium they have paid; and
- fifth, to the extent any amounts are still outstanding, pro rata to all holders of the shares in the Company based upon their percentage ownership.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the founding shareholder represented as stated above declares to subscribe for the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares (parts sociales)	Subscribed amount	% of share capital
DMM.com Co., Ltd.,	828,750	US\$ 8287.50.-	51%
MG JVP S.à r.l.	796,250	US\$ 7962.50.-	49%
TOTAL	1,625,000	US\$ 16,250.-	100%

All the shares (parts sociales) have been fully paid-up by payment in cash, so that the amount of sixteen thousand two hundred and fifty US Dollar (USD 16,250.-) is now available to the Company.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1.500 euro.

Resolutions of the shareholder

The founding shareholder, represented as stated hereabove, adopts the following resolutions:

1. The Company will be managed by a sole manager (gérant unique) for an unlimited period:

1) MindGeek S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.337 and having a share capital of USD 42,492.15.

2. The registered office of the Company shall be established at 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. DMM.com Co., Ltd., une société constituée et existant en vertu des lois du Japon, ayant son siège social à 14F Yebisu Garden Place Tower 4-20-3 Ebisu Shibuya-ku, Tokyo, Japon, enregistré auprès du Registre de Commerce et sociétés au Japon sous le numéro 01-0110-038942 et ayant un capital social de 30 000 000 JPY.- ("DMM.COM") et

2. MG JVP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ayant un capital social de USD 16 250.- ("MG JVP");

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration établie sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. L'objet de la société est:

(1) la création, le déploiement et la gestion de deux canaux en ligne ou des plateformes de distribution numérique de jeux (une pour les jeux traditionnels et l'autre pour les jeux adultes) ciblant les joueurs au Canada, aux États-Unis d'Amérique, du Mexique, de l'Albanie, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Îles Féroé, Finlande, France, Allemagne, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Chypre du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, l'Australie et la Cité du Vatican en leur fournissant des jeux gratuits sans bannières publicitaires, tout en générant des revenus grâce à des achats en jeu en utilisant un système de monnaie virtuelle / ou;

(2) la monétisation du trafic vers les deux canaux en ligne ou des plateformes de distribution numérique de jeux; et

(3) fournir aux développeurs une plate-forme pour la distribution et la monétisation de leurs jeux;

En outre, l'objet de la Société est la prise de participations, sous forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut acquérir tous types de droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans s'y limiter, brevets, noms de domaine, licences, etc.) et autres droits en dérivant ou les complétant, pour directement ou indirectement les exploiter et les développer, tant au Luxembourg qu'à l'étranger. La Société pourra vendre, céder ou autrement disposer d'une partie ou de tous ses droits de propriété intellectuelle et industrielle, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra aussi contracter des emprunts et accorder des garanties et sûretés pour ces emprunts. Elle peut accorder toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe. La Société pourra également contracter des emprunts auprès de tiers.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, ainsi que toutes transactions tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "DMMG S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à seize mille deux cent cinquante US Dollar (USD 16.250.-) représenté par un million six cent vingt-cinq mille (1,625,000) parts sociales, d'une valeur nominale de un centime US Dollar (USD 0,01.-) chacune.

Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par les associés, sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts. La prime d'émission peut, mais ne doit pas obligatoirement, être réservée à celui qui l'a apportée.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment et pourra également être ultérieurement représenté par toute autre classe de parts sociales attribuant des droits différents, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents Statuts.

La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de ces réserves seront prises par les associés, sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas obligatoirement, être réservées à l'apporteur.

Dans les limites et les conditions fixées par la Loi, la Société pourra racheter ou rembourser ses propres parts sociales sous réserve de l'approbation du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le rachat ou remboursement des propres parts sociales de la Société ne pourrait avoir lieu que si, et dans la mesure où, suite à un tel rachat ou remboursement, le capital social était réduit à un montant supérieur au capital social minimum légal ou si l'actif net de la Société ne deviendrait pas inférieur au montant du capital social, augmenté des réserves que la Loi ou les présents Statuts ne permettent pas de distribuer. Si la Société procède au rachat ou au remboursement de ses propres parts sociales, en exécution de ses obligations au titre des actionnaires ou d'un accord d'entreprise (Joint-Venture), ou d'un contrat similaire qui pourrait être conclu par les associés de la Société et la Société, la Société pourra choisir de racheter ou rembourser uniquement les parts sociales du bénéficiaire de ce contrat et ne devra pas être contrainte d'offrir, à ce moment, le rachat ou remboursement pari passu des parts sociales détenues par les autres associés de la Société, à moins que le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, n'en décide autrement.

Pendant cette période durant laquelle la Société détient ses propres parts sociales, les droits votes qui y sont attachés sont suspendus.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne peut pas émettre de fractions de parts sociales.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé détenant 100% des parts sociales, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Les décisions du conseil de gérance sont prises aux réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut voter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopieur, câble, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Si la Société est composée de plusieurs associés, mais n'a pas plus de 25 (vingt-cinq) associés, les résolutions des associés peuvent être passées par écrit. Les résolutions écrites peuvent être documentés en un seul ou plusieurs documents distincts ayant le même contenu et signé(s) par les associés. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des décisions par l'assemblée générale des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, peut procéder à des distributions de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social, sur base d'un état financier préparé par le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, faisant apparaître que la Société dispose de fonds/actifs suffisants pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne doit pas excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social ou lors du premier exercice, depuis la constitution de la Société, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles, diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Le liquidateur devra procéder à la vente ordonnée ou liquidation des actifs de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi, le liquidateur devra affecter et distribuer les produits de cette vente ou liquidation dans l'ordre de priorité suivant:

- 1) régler tous les frais de liquidation;
- 2) régler tous les créanciers de la Société par ordre de priorité prévu par la Loi ou toute autre disposition légale;
- 3) constituer une réserve que le liquidateur pourrait juger nécessaire (ladite réserve peut être versée à un dépositaire ou à la Société);
- 4) rembourser au pro rata à tous les détenteurs de parts sociales de la Société leur capital social et ensuite (après remboursement du capital social), toutes primes d'émission qu'ils ont payées; et
- 5) dans la mesure où des sommes restent à verser, les régler au pro rata à tous les détenteurs de parts sociales de la Société en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant ainsi été établis, l'associé fondateur représenté comme mentionné ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
DMM.com Co., Ltd.,	828,750	US\$ 8287.50.-	51%
MG JVP S.à r.l.	796,250	US\$ 7962.50.-	49%
TOTAL	1,625,000	US\$ 16,250.-	100%

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire de sorte que le montant de seize mille deux cent cinquante US Dollar (USD 16.250.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500 euros.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représenté comme mentionné ci-dessus, adopte les décisions suivantes:

1. La Société est gérée par un gérant unique, pour une durée indéterminée:

1) MindGeek S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181.337 et ayant un capital social de USD 42,492.15.

2. Le siège social de la Société est établi à 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17128. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015008832/389.

(150010406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

IPharma Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.874.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "IPHARMA SOFTWARE S.A.", avec siège social à L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss Strooss, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 111.874;

constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 141 du 4 juillet 1978, publié au Mémorial C le 24 février 2006, numéro 409.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Michel THOMAS, administrateur de sociétés, né le 22 juillet 1960 à Huy, domicilié à L-9991 Weiswampach, Gruuss Strooss 30,

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille (1.000) actions, représentatives du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000.-), sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaires de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclarent expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'ils ont reçu ou recevront tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Michel THOMAS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 30 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16961. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006408/58.

(150006735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.605.875,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the Bermuda Registrar of Companies (LSGH),

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 30 December 2014;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 45594 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 30 December 2014;

3. Lone Star Global Lendings II Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 45592 with the Bermuda Registrar of Companies (LSG Lendings II),

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 30 December 2014;

4. Lone Star Global Lendings III Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48370 with the Bermuda Registrar of Companies (LSG Lendings III),

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 30 December 2014;

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48374 with the Bermuda Registrar of Companies, and

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 30 December 2014;

6. LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 6,325,727.20 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 181540,

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 30 December 2014.

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l.", registered with the RCS under number B 91796, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 21 November 2014, published in the Mémorial N° 3988 of 24 December 2014 (the Articles of Association).

The Shareholders declare that the entire share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

1. Registration of the share capital increase of 25 November 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 25 November 2014;

2. Registration of the share capital increase of 8 December 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 8 December 2014;

3. Registration of the share capital increase of 8 December 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 8 December 2014;

4. Registration of the share capital increase of 8 December 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 8 December 2014;

5. Registration of the share capital increase of 10 December 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 10 December 2014;

6. Registration of the share capital increase of 11 December 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 11 December 2014;

7. Registration of the share capital increase of 12 December 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 12 December 2014;

8. Registration of the share capital increase of 12 December 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 12 December 2014;

9. Registration of the share capital increase of 17 December 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 17 December 2014;

10. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of EUR 40,633,250.- (forty million six hundred thirty-three thousand two hundred fifty euro) by an amount of EUR 4,057,375.- (four million fifty-seven thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 36,605,875.- (thirty-six million six hundred five thousand eight hundred seventy-five euro) by the cancellation of (i) 966 (nine hundred sixty-six) class A-4 shares, (ii) 1,233 (one thousand two hundred thirty-three) class E-5 shares, (iii) 12 (twelve) class GG-2 shares, (iv) 1,341 (one thousand three hundred forty-one) class Q-3 shares, (v) 1,238 (one thousand two hundred thirty-eight) class B-7 shares, (vi) 2,152 (two thousand one hundred fifty-two) class C-9 shares, (vii) 858 (eight hundred fifty-eight) class B-2 shares, (viii) 21,406 (twenty-one thousand four hundred six) class Q-3 shares and (ix) 3,253 (three thousand two hundred fifty-three) A-4 shares, each share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro); and

11. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the resolutions proposed above.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 25 November 2014 (the Resolutions I), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 140,000.- (one hundred forty thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 36,717,250.- (thirty-six million seven hundred seventeen thousand two hundred fifty euro) represented by 293,738 (two hundred ninety-three thousand seven hundred thirty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes, to an amount of EUR 36,857,250 (thirty-six million eight hundred fifty-seven thousand two hundred fifty euro) represented by 294,858 (two hundred ninety-four thousand eight hundred fifty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes; and

(b) to issue 1,120 (one thousand one hundred twenty) class C-9 shares (the New C-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned.

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New C-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions I.

The payment of the New C-9 Shares has been made for value on 25 November 2014 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 36,857,250 (thirty-six million eight hundred fifty-seven thousand two hundred fifty euro) as of 25 November 2014.

Second resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 8 December 2014 (the Resolutions II), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 506,875.- (five hundred six thousand eight hundred seventy-five euro) in order to raise it from its current amount of EUR 36,857,250 (thirty-six million eight hundred fifty-seven thousand two hundred fifty euro) represented by 294,858 (two hundred ninety-four thousand eight hundred fifty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes, to an amount of EUR 37,364,125.- (thirty-seven million three hundred sixty-four thousand one hundred twenty-five euro) represented by 298,913 (two hundred ninety-eight thousand nine hundred thirteen) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes;

(b) to issue 4,055 (four thousand fifty-five) new class D-9 shares (the New D-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned; and

(c) to allocate EUR 105.48 (one hundred five euro and forty-eight cents) to the share premium account of the Company out of the aggregate contribution of LSG Lendings III of EUR 506,980.48 (five hundred six thousand nine hundred eighty euro and forty-eight cents).

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New D-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions II.

The payment of the New D-9 Shares has been made for value on 8 December 2014 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 37,364,125.- (thirty-seven million three hundred sixty-four thousand one hundred twenty-five euro) as of 8 December 2014.

Third resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 8 December 2014 (the Resolutions III), the Company's board of managers has decided:

(a) to create a new class of shares, the "class F-9", in relation to the "Office Garden" investment;

(b) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 82,125.- (eighty-two thousand one hundred twenty-five euro) in order to raise it from its current amount of EUR 37,364,125.- (thirty-seven million three hundred sixty-four thousand one hundred twenty-five euro) represented by 298,913 (two hundred ninety-eight thousand nine hundred thirteen) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes, to an amount of EUR 37,446,250.- (thirty-seven million four hundred forty-six thousand two hundred fifty euro) represented by 299,570 (two hundred ninety-nine thousand five hundred seventy) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 59 (fifty-nine) classes;

(c) to issue 657 (six hundred fifty-seven) class F-9 shares (the New F-9 shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned; and

(d) to allocate EUR 46.91 (forty-six euro and ninety-one cents) to the share premium account of the Company out of the aggregate contribution of LSG Lendings III of EUR 82,171.91 (eighty-two thousand one hundred seventy-one euro and ninety-one cents).

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New F-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions III.

The payment of the New F-9 Shares has been made for value on 8 December 2014 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 37,446,250.- (thirty-seven million four hundred forty-six thousand two hundred fifty euro) as of 8 December 2014.

Fourth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 8 December 2014 (the Resolutions IV), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,189,500.- (one million one hundred eighty-nine thousand five hundred euro) in order to raise it from its current amount of EUR 37,446,250.- (thirty-seven million four hundred forty-six thousand two hundred fifty euro) represented by 299,570 (two hundred ninety-nine thousand five hundred seventy) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 59 (fifty-nine) classes, to an amount of EUR 38,635,750.- (thirty-eight million six hundred thirty-five thousand seven hundred fifty euro) represented by 309,086 (three hundred nine thousand eighty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 59 (fifty-nine) classes; and

(b) to issue 9,516 (nine thousand five hundred sixteen) new class B-4 shares (the New B-4 shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSGH, previously mentioned.

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New B-4 Shares by LSGH, in accordance with the Resolutions IV.

The payment of the New B-4 Shares has been made for value on 8 December 2014 by LSGH, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 38,635,750.- (thirty-eight million six hundred thirty-five thousand seven hundred fifty euro) as of 8 December 2014.

Fifth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 10 December 2014 (the Resolutions V), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 143,000.- (one hundred forty-three thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 38,635,750.- (thirty-eight million six hundred thirty-five thousand seven hundred fifty euro) represented by 309,086 (three hundred nine thousand eighty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 59 (fifty-nine) classes, to an amount of EUR 38,778,750.- (thirty-eight million seven hundred seventy-eight thousand seven hundred fifty euro) represented by 310,230 (three hundred ten thousand two hundred thirty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 59 (fifty-nine) classes; and

(b) to issue 1,144 (one thousand one hundred forty-four) new class F-9 shares (the New F-9 shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned.

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New F-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions V.

The payment of the New F-9 Shares has been made for value on 10 December 2014 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 38,778,750.- (thirty-eight million seven hundred seventy-eight thousand seven hundred fifty euro) as of 10 December 2014.

Sixth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 11 December 2014 (the Resolutions VI), the Company's board of managers has decided:

(a) to create a new class of shares, the "class E-9", in relation to the "JREF2015" investment;

(b) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 129,750.- (one hundred twenty-nine thousand seven hundred fifty euro) in order to raise it from its current amount of EUR 38,778,750.- (thirty-eight million seven hundred seventy-eight thousand seven hundred fifty euro) represented by 310,230 (three hundred ten thousand two hundred thirty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 59 (fifty-nine) classes, to an amount of EUR 38,908,500.- (thirty-eight million nine hundred eight thousand five hundred euro) represented by 311,268 (three hundred eleven thousand two hundred sixty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 60 (sixty) classes;

(c) to issue 1,038 (one thousand thirty-eight) new class E-9 shares (the New E-9 shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSGH, previously mentioned; and

(d) to allocate EUR 1.13 (one euro thirteen cents) to the share premium account of the Company out of the aggregate contribution of LSGH of EUR 129,751.13 (one hundred twenty-nine thousand seven hundred fifty-one euro and thirteen cents).

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New E-9 Shares by LSGH, in accordance with the Resolutions VI.

The payment of the New E-9 Shares has been made for value on 11 December 2014 by LSGH, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 38,908,500.- (thirty-eight million nine hundred eight thousand five hundred euro) as of 11 December 2014.

Seventh resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 11 December 2014 (the Resolutions VII), the Company's board of managers has decided:

(a) to create a new class of shares, the "class G-9", in relation to the "Tiger" investment;

(b) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 726,750.- (seven hundred twenty-six thousand seven hundred fifty euro) in order to raise it from its current amount of EUR 38,908,500.- (thirty-eight million nine

hundred eight thousand five hundred euro) represented by 311,268 (three hundred eleven thousand two hundred sixty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 60 (sixty) classes, to an amount of EUR 39,635,250.- (thirty-nine million six hundred thirty-five thousand two hundred fifty euro) represented by 317,082 (three hundred seventeen thousand eighty-two) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 61 (sixty-one) classes;

(c) to issue 5,814 (five thousand eight hundred fourteen) new class G-9 shares (the New G-9 shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned; and

(d) to allocate EUR 35.85 (thirty-five euro and eighty-five cents) to the share premium account of the Company out of the aggregate contribution of LSG Lendings III of EUR 726,785.85 (seven hundred twenty-six thousand seven hundred eighty-five euro and eighty-five cents).

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New G-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions VII.

The payment of the New G-9 Shares has been made for value on 11 December 2014 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 39,635,250.- (thirty-nine million six hundred thirty-five thousand two hundred fifty euro) as of 11 December 2014.

Eighth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 12 December 2014 (the Resolutions VIII), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 98,000.- (ninety-eight thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 39,635,250.- (thirty-nine million six hundred thirty-five thousand two hundred fifty euro) represented by 317,082 (three hundred seventeen thousand eighty-two) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 61 (sixty-one) classes, to an amount of EUR 39,733,250.- (thirty-nine million seven hundred thirty-three thousand two hundred fifty euro) represented by 317,866 (three hundred seventeen thousand eight hundred sixty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 61 (sixty-one) classes; and

(e) to issue 784 (seven hundred eighty-four) new class D-9 shares (the New D-9 shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned.

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New D-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions VIII.

The payment of the New D-9 Shares has been made for value on 12 December 2014 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 39,733,250.- (thirty-nine million seven hundred thirty-three thousand two hundred fifty euro) as of 12 December 2014.

Ninth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 17 December 2014 (the Resolutions IX), the Company's board of managers has decided:

(a) to create a new class of shares, the "class H-9", in relation to the "Lion" investment;

(b) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 930,000.- (nine hundred thirty thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 39,733,250.- (thirty-nine million seven hundred thirty-three thousand two hundred fifty euro) represented by 317,866 (three hundred seventeen thousand eight hundred sixty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 61 (sixty-one) classes, to

an amount of EUR 40,663,250.- (forty million six hundred sixty-three thousand two hundred fifty euro) represented by 325,306 (three hundred twenty-five thousand three hundred six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 62 (sixty-two) classes; and

(b) to issue 7,440 (seven thousand four hundred forty) new class H-9 shares (the New H-9 shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned.

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New H-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions IX.

The payment of the New H-9 Shares has been made for value on 17 December 2014 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 40,663,250.- (forty million six hundred sixty-three thousand two hundred fifty euro) as of 17 December 2014.

Tenth resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 4,057,375.- (four million fifty-seven thousand three hundred seventy-five euro) to bring it from its current amount of EUR 40,663,250.- (forty million six hundred sixty-three thousand two hundred fifty euro) represented by 325,306 (three hundred twenty-five thousand three hundred six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 62 (sixty-two) classes, to an amount of EUR 36,605,875.- (thirty-six million six hundred five thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 292,847 (two hundred ninety-two thousand eight hundred forty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 62 (sixty-two) classes, by way of the cancellation of the following shares, as listed below under items (i) to (ix), each of them having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro):

(i) (a) cancellation of 966 (nine hundred sixty-six) class A-4 shares, being held by LSGH, previously mentioned and (b) reimbursement to LSGH of an amount of EUR 120,750.- (one hundred twenty thousand seven hundred fifty euro);

(ii) (a) cancellation of 1,233 (one thousand two hundred thirty-three) class E-5 shares, being held by LSGH, previously mentioned and (b) reimbursement to LSGH of an amount of EUR 154,125.- (one hundred fifty-four thousand one hundred twenty-five euro);

(iii) (a) cancellation of 12 (twelve) class GG-2 shares, being held by LSGH, previously mentioned, (b) reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 75.31 (seventy-five euro and thirty-one cents) and (c) reimbursement to LSGH of an aggregate amount of EUR 1,575.31.- (one thousand five hundred seventy-five euro and thirty-one cents);

(iv) (a) cancellation of 1,341 (one thousand three hundred forty-one) class Q-3 shares, being held by LSGH, previously mentioned and (b) reimbursement to LSGH of an amount of EUR 167,625.- (one hundred sixty-seven thousand six hundred twenty-five euro);

(v) (a) cancellation of 1,238 (one thousand two hundred thirty-eight) class B-7 shares, being held by LSG Lendings II, previously mentioned, (b) reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 2.76 (two euro and seventy-six cents) and (c) reimbursement to LSG Lendings II of an aggregate amount of EUR 154,752.76.- (one hundred fifty-four thousand seven hundred fifty-two euro and seventy-six cents);

(vi) (a) cancellation of 2,152 (two thousand one hundred fifty-two) class C-9 shares, being held by LSG Lendings III, previously mentioned and (b) reimbursement to LSG Lendings III of an amount of EUR 269,000.- (two hundred sixty-nine thousand euro);

(vii) (a) cancellation of 858 (eight hundred fifty-eight) class B-2 shares,

(b) reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 35.19 (thirty-five euro and nineteen cents), and (c) use of the proceeds of the aforementioned reduction of the share capital and the share premium account to absorb the Company's losses by an amount of EUR 107,285.19.- (one hundred seven thousand two hundred eighty-five euro and nineteen cents);

(viii) (a) cancellation of 21,406 (twenty-one thousand four hundred six) class Q-3 shares, (b) reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 1,134.62 (one thousand one hundred thirty-four euro and sixty-two cents), and (c) use of the proceeds of the aforementioned reduction of the share capital and the share premium account to absorb the Company's losses by an amount of EUR 2,676,884.62 (two million six hundred seventy-six thousand eight hundred eighty-four euro and sixty-two cents); and

(ix) (a) cancellation of 3,253 (three thousand two hundred fifty-three) class A-4 shares and (b) use of the proceeds of the aforementioned reduction of the share capital to absorb the Company's losses by an amount of EUR 406,625.- (four hundred six thousand six hundred twenty-five euro).

Eleventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 6 of the Company's Articles of Association, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 36,605.875.- (thirty-six million six hundred five thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 292,847 (two hundred ninety-two thousand eight hundred forty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into classes as follows:

1. 610 class B shares;
2. 545 class J-1 shares;
3. 9,985 class A-2 shares;
4. 413 class B-2 shares;
5. 7,476 class C-2 shares;
6. 5,109 class E-2 shares;
7. 10 class H-2 shares;
8. 2,195 class K-2 shares;
9. 692 class L-2 shares;
10. 509 class AA-2 shares;
11. 1 class BB-2 share;
12. 112 class GG-2 shares;
13. 1,191 class HH-2 shares;
14. 9,758 class D-3 shares;
15. 720 class I-3 shares;
16. 3,228 class K-3 shares;
17. 24 class M-3 shares;
18. 216 class N-3 shares;
19. 2,731 class O-3 shares;
20. 17,532 class Q-3 shares;
21. 2,238 class U-3 shares;
22. 502 class W-3 shares;
23. 543 class X-3 shares;
24. 440 class Y-3 shares;
25. 416 class AA-3 shares;
26. 32 class BB-3 shares;
27. 221 class DD-3 shares;
28. 50 class EE-3 shares;
29. 13 13 class FF-3 shares;
30. 378 class II-3 shares;
31. 161 class KK-3 shares;
32. 2,244 class A-4 shares;
33. 39,737 class B-4 shares;
34. 47 class C-4 shares;
35. 4,365 class D-4 shares;
36. 2,777 class E-4 shares;
37. 4,142 class F-4 shares;
38. 4,377 class A-5 shares;
39. 3,545 class C-5 shares;
40. 2,129 class E-5 shares;
41. 2 class F-5 shares;
42. 602 class B-6 shares;
43. 3,519 class C-6 shares;
44. 8 Class E-6 shares
45. 8 Class F-6 shares
46. 8 Class G-6 shares
47. 1,054 class A-7 shares;
48. 4,697 class B-7 shares;

49.	3,233	Class C-7shares
50.	8,200	class A-8 shares;
51.	4,184	class B-8 shares;
52.	4,217	class C-8 shares;
53.	6,478	class D-8 shares;
54.	393	class F-8 shares;
55.	16,774	class A-9 shares;
56.	37,176	class B-9 shares;
57.	35,952	class C-9 shares;
58.	18,835	class D-9 shares;
59.	1,038	class E-9 shares;
60.	1,801	class F-9 shares;
61.	5,814	class G-9 shares; and
62.	7,440	class H-9 shares

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSGH),

ici représentée par Mme Alexandra FUENTES, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 30 décembre 2014;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45594 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par Mme Alexandra FUENTES, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 30 décembre 2014;

3. Lone Star Global Lendings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45592 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSG Lendings II),

ici représentée par Mme Alexandra FUENTES, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 30 décembre 2014;

4. Lone Star Global Lendings III Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48370 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSG Lendings III),

ici représentée par Mme Alexandra FUENTES, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 30 décembre 2014;

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48374 auprès du Registrar of Companies des Bermudes, et

ici représentée par Mme Alexandra FUENTES, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 30 décembre 2014;

6. LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 6.325.727,20 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 181540,

ici représentée par Mme Alexandra FUENTES, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

collectivement désignés ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée «Lone Star Capital Investments S.à r.l.», enregistrée auprès du RCS sous le numéro B 91796, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la Société), constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 novembre 2014, publié au Mémorial N° 3988 du 24 décembre 2014 (les Statuts).

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de l'augmentation de capital du 25 novembre 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 25 novembre 2014;
2. Constatation de l'augmentation de capital du 8 décembre 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 8 décembre 2014;
3. Constatation de l'augmentation de capital du 8 décembre 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 8 décembre 2014;
4. Constatation de l'augmentation de capital du 8 décembre 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 8 décembre 2014;
5. Constatation de l'augmentation de capital du 10 décembre 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 10 décembre 2014;
6. Constatation de l'augmentation de capital du 11 décembre 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 11 décembre 2014;
7. Constatation de l'augmentation de capital du 11 décembre 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 11 décembre 2014;
8. Constatation de l'augmentation de capital du 12 décembre 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 12 décembre 2014;
9. Constatation de l'augmentation de capital du 17 décembre 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 17 décembre 2014;
10. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de 40.633.250,- (quarante millions six cent trente-trois mille deux cent cinquante euros) par un montant de EUR 4.057.375,- (quatre millions cinquante-sept-huit mille trois cent soixante-quinze euros) pour le porter à un montant de EUR 36.605.875,- (trente-six millions six cent cinq mille huit cent soixante-quinze euros) par le biais de l'annulation de (i) 966 (neuf cent soixante-six) parts sociales de classe A-4, (ii) 1.233 (mille deux cent trente-trois) parts sociales de classe E-5, (iii) 12 (douze) parts sociales de classe GG-2, (iv) 1.341 (mille trois cent quatre-vingt-et-une) parts sociales de classe Q-3, (v) 1.238 (mille deux cent trente-huit) parts sociales de classe B-7, (vi) 2.152 (deux mille cent cinquante-deux) parts sociales de classe C-9, (vii) 858 (huit cent cinquante-huit) parts sociales de classe B-2, (viii) 21.406 (vingt-et-un mille quatre cent six) parts sociales de classe Q-3, et (ix) 3.253 (trois mille deux cent cinquante-trois) parts sociales de classe A-4, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros); et
11. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 25 novembre 2014 (les Résolutions I), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 140.000,- (cent quarante mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 36.717.250,- (trente-six millions sept cent dix-sept mille deux cent cinquante euros), représenté par 293.738 (deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes, à un montant de EUR 36.857.250,- (trente-six millions huit cent cinquante-sept mille deux cent cinquante euros), représenté par 294.858

(deux cent quatre-vingt-quatorze mille six huit cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes; et

b) d'émettre 1.120 (mille cent vingt) nouvelles parts sociales de classe C-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe C-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III, prénommé.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, a accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe C-9, suivant les Résolutions I.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe C-9 a été effectué le 25 novembre 2014 par LSG Lendings III la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 36.857.250,- (trente-six millions huit cent cinquante-sept mille deux cent cinquante euros) à compter du 25 novembre 2014.

Deuxième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 8 décembre 2014 (les Résolutions II), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 506.875,- (cinq cent six mille huit cent soixante-quinze euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 36.857.250,- (trente-six millions huit cent cinquante-sept mille deux cent cinquante euros), représenté par 294.858 (deux cent quatre-vingt-quatorze mille six huit cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes, à un montant de EUR 37.364.125,- (trente-sept millions trois cent soixante-quatre mille cent vingt-cinq euros), représenté par 298.913 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent treize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes;

b) d'émettre 4.055 (quatre mille cinquante-cinq) nouvelles parts sociales de classe D-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe D-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III; et

c) d'allouer EUR 105,48 (cent cinq euros et quarante-huit cents) au compte de prime d'émission de la Société sur l'apport total de LSGH de EUR 506.980,48 (cinq cent six mille neuf cent quatre-vingt euros et quarante-huit cents).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe D-9, suivant les Résolutions II.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe D-9 a été effectué le 8 décembre 2014 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 37.364.125,- (trente-sept millions trois cent soixante-quatre mille cent vingt-cinq euros) à compter du 8 décembre 2014.

Troisième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 8 décembre 2014 (les Résolutions III), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) de créer une nouvelle classe de parts sociales intitulée la «classe F-9» en relation avec l'investissement «Office Garden»;

b) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 82.125,- (quatre-vingt-deux mille cent vingt-cinq euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 37.364.125,- (trente-sept millions trois cent soixante-quatre mille cent vingt-cinq euros), représenté par 298.913 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent treize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes, à un montant de EUR 37.446.250,- (trente-sept millions quatre cent quarante-six mille deux cent cinquante euros), représenté par 299.570 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 59 (cinquante-neuf) classes;

c) d'émettre 657 (six cent cinquante-sept) nouvelles parts sociales de classe F-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe F-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III; et

d) d'allouer EUR 46,91 (quarante-six euros et quatre-vingt-onze cents) au compte de prime d'émission de la Société sur l'apport total de LSG Lendings III de EUR 82.171,91 (quatre-vingt-deux mille cent soixante-et-onze euros et quatre-vingt-onze cents).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe F-9, suivant les Résolutions III.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe F-9 a été effectué le 8 décembre 2014 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 37.446.250,- (trente-sept millions quatre cent quarante-six mille deux cent cinquante euros) à compter du 8 décembre 2014.

Quatrième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 8 décembre 2014 (les Résolutions IV), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.189.500,- (un million cent quatre-vingt-neuf mille cinq cents euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 37.446.250,- (trente-sept millions quatre cent quarante-six mille deux cent cinquante euros), représenté par 299.570 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 59 (cinquante-neuf) classes, à un montant de EUR 38.635.750,- (trente-huit millions six cent trente-cinq mille sept cent cinquante euros), représenté par 309.086 (trois cent neuf mille quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 59 (cinquante-neuf) classes; et

b) d'émettre 9.516 (neuf mille cinq cent seize) nouvelles parts sociales de classe B-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe B-4), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSGH.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSGH des Nouvelles Parts Sociales de classe B-4, suivant les Résolutions IV.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe B-4 a été effectué le 8 décembre 2014 par LSGH, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 38.635.750,- (trente-huit millions six cent trente-cinq mille sept cent cinquante euros) à compter du 8 décembre 2014.

Cinquième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 10 décembre 2014 (les Résolutions V), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 143.000,- (cent quarante-trois mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 38.635.750,- (trente-huit millions six cent trente-cinq mille sept cent cinquante euros), représenté par 309.086 (trois cent neuf mille quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 59 (cinquante-neuf) classes, à un montant de EUR 38.778.750,- (trente-huit millions sept cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante euros), représenté par 310.230 (trois cent dix mille deux cent trente) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 59 (cinquante-neuf) classes;

b) d'émettre 1.144 (mille cent quarante-quatre) nouvelles parts sociales de classe F-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe F-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe F-9, suivant les Résolutions V.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe F-9 a été effectué le 10 décembre 2014 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 38.778.750,- (trente-huit millions sept cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante euros) à compter du 10 décembre 2014.

Sixième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 11 décembre 2014 (les Résolutions VI), le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a) de créer une nouvelle classe de parts sociales intitulée la «classe E-9» en relation avec l'investissement «JREF2015»;
- b) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 129.750,- (cent vingt-neuf mille sept cent cinquante euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 38.778.750,- (trente-huit millions sept cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante euros), représenté par 310.230 (trois cent dix mille deux cent trente) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 59 (cinquante-neuf) classes, à un montant de EUR 38.908.500,- (trente-huit millions neuf cent huit mille cinq cents euros), représenté par 311.268 (trois cent onze mille deux cent soixante-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 60 (soixante) classes; et
- c) d'émettre 1.038 (mille trente-huit) nouvelles parts sociales de classe E-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe E-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSGH.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSGH des Nouvelles Parts Sociales de classe E-9, suivant les Résolutions VI.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe E-9 a été effectué le 11 décembre 2014 par LSGH, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 38.908.500,- (trente-huit millions neuf cent huit mille cinq cents euros) à compter du 11 décembre 2014.

Septième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 11 décembre 2014 (les Résolutions VII), le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a) de créer une nouvelle classe de parts sociales intitulée la «classe G-9» en relation avec l'investissement «Tiger»;
- b) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 726.750,- (sept cent vingt-six mille sept cent cinquante euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 38.908.500,- (trente-huit millions neuf cent huit mille cinq cents euros), représenté par 311.268 (trois cent onze mille deux cent soixante-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 60 (soixante) classes, à un montant de EUR 39.635.250,- (trente-neuf millions six cent trente-cinq mille deux cent cinquante euros), représenté par 317.082 (trois cent dix-sept mille quatre-vingt-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 61 (soixante-et-une) classes;
- c) d'émettre 5.814 (cinq mille huit cent quatorze) nouvelles parts sociales de classe G-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe G-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III; et
- d) d'allouer EUR 35,85 (trente-cinq euros et quatre-vingt-cinq cents) au compte de prime d'émission de la Société sur l'apport total de LSG Lendings III de EUR 726.785,85 (sept cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-cinq cents).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe G-9, suivant les Résolutions VII.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe G-9 a été effectué le 11 décembre 2014 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 39.635.250,- (trente-neuf millions six cent trente-cinq mille deux cent cinquante euros) à compter du 11 décembre 2014.

Huitième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 12 décembre 2014 (les Résolutions VIII), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 98.000,- (quatre-vingt-dix-huit mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 39.635.250,- (trente-neuf millions six cent trente-cinq mille deux cent cinquante euros), représenté par 317.082 (trois cent dix-sept mille quatre-vingt-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 61 (soixante-une) classes, à un montant de EUR 39.733.250,- (trente-neuf millions sept cent trente-trois mille deux cent cinquante euros), représenté par 317.866 (trois cent dix-sept mille huit cent soixante-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 61 (soixante-et-une) classes; et

b) d'émettre 784 (sept cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales de classe D-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe D-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe D-9, suivant les Résolutions VIII.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe D-9 a été effectué le 12 décembre 2014 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 39.733.250,- (trente-neuf millions sept cent trente-trois mille deux cent cinquante euros) à compter du 12 décembre 2014.

Neuvième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 17 décembre 2014 (les Résolutions IX), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) de créer une nouvelle classe de parts sociales intitulée la «classe H-9» en relation avec l'investissement «Lion»;

b) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 930.000,- (neuf cent trente mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 39.733.250,- (trente-neuf millions sept cent trente-trois mille deux cent cinquante euros), représenté par 317.866 (trois cent dix-sept mille huit cent soixante-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 61 (soixante-et-une) classes, à un montant de EUR 40.663.250,- (quarante millions six cent soixante-trois mille deux cent cinquante euros), représenté par 325.306 (trois cent vingt-cinq mille trois cent six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 62 (soixante-deux) classes; et

c) d'émettre 7.440 (sept mille quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de classe H-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe H-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe H-9, suivant les Résolutions IX.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe H-9 a été effectué le 17 décembre 2014 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 40.663.250,- (quarante millions six cent soixante-trois mille deux cent cinquante euros) à compter du 17 décembre 2014.

Dixième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 4.057.375,- (quatre millions cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 40.663.250,- (quarante millions six cent soixante-trois mille deux cent cinquante euros), représenté par 325.306 (trois cent vingt-cinq mille trois cent six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 62 (soixante-deux) classes, à un montant de EUR 36.605.875,- (trente-six millions six cent cinquante mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 292.847 (deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 62 (soixante-deux) classes, par le biais de l'annulation des parts sociales, telles que listées ci-dessous du point (i) au point (ix), et ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune:

(i) (a) annulation de 966 (neuf cent soixante-six) parts sociales de classe A-4, chacune étant détenue par LSGH et (b) remboursement à LSG Lendings III d'un montant de EUR 120.750,- (cent vingt mille sept cent cinquante euros);

(ii) (a) annulation de 1.233 (mille deux cent trente-trois) parts sociales de classe E-5, chacune étant détenue par LSGH et (b) remboursement à LSGH d'un montant de EUR 154.125,- (cent cinquante-quatre mille cent vingt-cinq euros);

(iii) (a) annulation de 12 (douze) parts sociales de classe GG-2 chacune étant détenue par LSGH, (b) réduction du compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de EUR 75,31 (soixante-quinze euros et trente-et-un cents) et (c) remboursement à LSGH d'un montant total de EUR 1.575,31 (mille cinq cent soixante-quinze euros et trente-et-un cents);

(iv) (a) annulation de 1.341 (mille trois cent quarante-et-une) parts sociales de classe Q-3, chacune étant détenue par LSGH et (b) remboursement à LSGH d'un montant de EUR 167.625,- (cent soixante-sept mille six cent vingt-cinq euros);

(v) (a) annulation de 1.238 (mille deux cent trente-huit) parts sociales de classe B-7, chacune étant détenue par LSG Lendings II, (b) réduction du compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de EUR 2,76 (deux euros et soixante-seize cents), et (c) remboursement à LSG Lendings II d'un montant total de EUR 154.752,76 (cent cinquante-quatre mille sept cent cinquante-deux euros et soixante-seize cents);

(vi) (a) annulation de 2.152 (deux mille cent cinquante-deux) parts sociales de classe C-9, chacune étant détenue par LSG Lendings III, et (b) remboursement à LSG Lendings III d'un montant de EUR 269.000,- (deux cent soixante-neuf mille euros);

(vii) (a) annulation de 858 (huit cent cinquante-huit) parts sociales de classe B-2, (b) réduction du compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de EUR 35,19 (trente-cinq euros et dix-neuf cents), et (c) affectation du montant de la réduction de capital et de celui du compte de prime d'émission à l'absorption des pertes de la Société pour un montant total de EUR 107.285,19 (cent sept mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et dix-neuf cents);

(viii) (a) annulation de 21.406 (vingt-et-une mille) parts sociales de classe Q-3, (b) réduction du compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de EUR 1.134,62 (mille cent trente-quatre euros et soixante-deux cents), et (c) affectation du montant de la réduction de capital et de celui du compte de prime d'émission à l'absorption des pertes de la Société pour un montant total de EUR 2.676.884,62 (deux millions six cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-deux cents); et

(ix) (a) annulation de 3.253 (trois mille deux cent cinquante-trois) parts sociales de classe A-4, et (b) affectation du montant de la réduction de capital à l'absorption des pertes de la Société pour un montant de EUR 406.625,- (quatre cent six mille six cent vingt-cinq euros).

Onzième résolution

A la suite des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 36.605.875,- (trente-six millions six cent cinquante mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 292.847 (deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

- | | | |
|----|-------|-------------------------------|
| 1. | 610 | parts sociales de classe B; |
| 2. | 545 | parts sociales de classe J-1; |
| 3. | 9.985 | parts sociales de classe A-2; |
| 4. | 413 | parts sociales de classe B-2; |
| 5. | 7.476 | parts sociales de classe C-2; |
| 6. | 5.109 | parts sociales de classe E-2; |
| 7. | 10 | parts sociales de classe H-2; |
| 8. | 2.195 | parts sociales de classe K-2; |
| 9. | 692 | parts sociales de classe L-2; |

10.	509	parts sociales de classe AA-2;
11.	1	parts sociale de classe BB-2;
12.	112	parts sociales de classe GG-2;
13.	1.191	parts sociales de classe HH-2;
14.	9.758	parts sociales de classe D-3;
15.	720	parts sociales de classe I-3;
16.	3.228	parts sociales de classe K-3;
17.	24	parts sociales de classe M-3;
18.	216	parts sociales de classe N-3;
19.	2.731	parts sociales de classe O-3;
20.	17.532	parts sociales de classe Q-3;
21.	2.238	parts sociales de classe U-3;
22.	502	parts sociales de classe W-3;
23.	543	parts sociales de classe X-3;
24.	440	parts sociales de classe Y-3;
25.	416	parts sociales de classe AA-3;
26.	32	parts sociales de classe BB-3;
27.	221	parts sociales de classe DD-3;
28.	50	parts sociales de classe EE-3;
29.	13	parts sociales de classe FF-3;
30.	378	parts sociales de classe FF-3;
31.	161	parts sociales de classe KK-3;
32.	2.244	parts sociales de classe A-4;
33.	39.737	parts sociales de classe B-4;
34.	47	parts sociales de classe C-4;
35.	4.365	parts sociales de classe D-4;
36.	2.777	parts sociales de classe E-4;
37.	4.142	parts sociales de classe F-4;
38.	4.377	parts sociales de classe A-5;
39.	3.545	parts sociales de classe C-5;
40.	2.129	parts sociales de classe E-5;
41.	2	parts sociales de classe F-5;
42.	602	parts sociales de classe B-6;
43.	3.519	parts sociales de classe C-6;
44.	8	parts sociales de classe E-6;
45.	8	parts sociales de classe F-6;
46.	8	parts sociales de classe G-6;
47.	1.054	parts sociales de classe A-7;
48.	4.697	parts sociales de classe B-7;
49.	3.233	parts sociales de classe C-7;
50.	8.200	parts sociales de classe A-8;
51.	4.184	parts sociales de classe B-8;
52.	4.217	parts sociales de classe C-8;
53.	6.478	parts sociales de classe D-8;
54.	393	parts sociales de classe F-8;
55.	16.774	parts sociales de classe A-9;
56.	37.176	parts sociales de classe B-9;
57.	35.952	parts sociales de classe C-9;
58.	18.835	parts sociales de classe D-9;
59.	1.038	parts sociales de classe E-9;
60.	1.801	parts sociales de classe F-9;
61.	5.814	parts sociales de classe G-9; et
62.	7.440	parts sociales de classe H-9.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 janvier 2015. Relation: LAC/2015/739. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009057/881.

(150009741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

ABC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 113.484.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

A. ZETA Srl, une société constituée et existante sous le droit italien, ayant son siège social à I-40041 Gaggio Montano (Italie), Piazzetta T. Zaccanti, 7/6, enregistrée à la Camera di Commercio Industria Atigianato e Agricoltura di Bologna (BO) sous le numéro REA BO-397411, et sous le code fiscal numéro 01900581206, ici représentée par Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 25 novembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme "ABC S.A.", établie et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 722, le 8 avril 2006, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors

Qu'elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.484.

Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble;

Que la comparante est la seule propriétaire de la totalité des actions de la Société préqualifiée.

Que la comparante représentant l'intégralité du capital social, en tant qu'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Qu'elle déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière.

Que l'activité de la Société a cessé.

En sa qualité de liquidateur de la Société, elle déclare:

Que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé, connu ou inconnu à ce jour, avant tout paiement à sa personne;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège de la Société.

Qu'il sera procédé à l'annulation du registre aux actions de la Société.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant l'expiration du délai de trente jours à compter de la publication du présent acte (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Caurla, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006006/55.

(150007296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Quadra Mainz BZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.170.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008334/10.

(150009185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

AD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2625 Luxembourg, 52, rue du Travail.

R.C.S. Luxembourg B 126.425.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des associés du 06 janvier 2015

Le jour 6 janvier 2015, à 10,00 h, s'est réuni l'assemblée des associés de la société, auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Transfert des parts sociales

Assume la présidence de la séance la société EURO GEST COFFEE SA, associé unique, lequel déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolution

Sur le point à l'ordre du jour l'assemblée, à l'unanimité, délibère de donner son approbation au transfert de parts sociale suivant:

L'associé unique société EURO GEST COFFEE SA, propriétaire de toutes les 100 parts sociales de la société AD sàrl, cède:

20 parts sociales à madame SHCHEPENYUK Iryna, née à LUGANSK (Ukraine) le 14/11/1975 et domiciliée à L-2625 LUXEMBOURG, 52, rue du Travail

80 parts sociales à monsieur SCOMBUSSOLO Vito, né à Casamassima (Italia) le 05/11/1963 et domicilié à L-2625 Luxembourg, 52, rue du Travail.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 11,00 heures après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

EURO GEST COFFEE SA

Signature

Le Président

Référence de publication: 2015007642/28.

(150008933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.
